

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mise à jour économique et financière du Québec : la FPFQ soulagée du prolongement de la mesure d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers

Longueuil, le 26 novembre 2025 – La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est soulagée de la décision du gouvernement du Québec de prolonger la mesure d'étalement du revenu pour les producteurs forestiers reconnus annoncée dans la mise à jour économique et financière présentée hier par le ministre des Finances, M. Éric Girard.

Cette mesure d'étalement du revenu est essentielle pour les producteurs forestiers désavantagés par le système fiscal. En effet, plusieurs d'entre eux ne tirent pas un revenu de la vente de bois chaque année. Au contraire, la récolte se fait ponctuellement, ce qui a pour conséquence d'augmenter globalement le revenu du producteur pour une année donnée, et conséquemment d'accroître son taux marginal d'imposition. La mesure d'étalement permet de répartir ces revenus sur dix ans. Elle évite que l'impôt freine l'engagement des producteurs à aménager leur forêt et à récolter du bois. Ce dispositif sera prolongé pour une durée de deux ans et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027.

« Cette mesure reconnaît les particularités de notre activité et démontre un soutien envers les producteurs forestiers. Nous invitons les producteurs à l'utiliser pleinement, afin de mieux planifier leurs travaux et de stabiliser leurs revenus dans cette période de crise », a déclaré le président de la FPFQ, M. Gaétan Boudreault.

Néanmoins, rappelons que les producteurs œuvrant en forêt privée subissent toujours d'importantes répercussions liées aux tarifs imposés par l'administration américaine. La mise à jour économique prévoit également un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et 2027 pour les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. Cette mesure allégera les coûts de main-d'œuvre dans un contexte où les tarifs de 45 % imposés sur le bois d'œuvre résineux fragilisent la filière.

« Prolonger la mesure d'étalement était une solution logique, mais il faut se rendre à l'évidence qu'elle ne réglera pas la crise du bois d'œuvre. Pour reprendre les mots du premier ministre, ce sont 30 000 emplois qui sont en jeu. Il est donc impératif d'aller plus loin et de mettre en place des mesures nettement plus ambitieuses afin de garantir la pérennité du secteur. Pour aider la chaîne d'approvisionnement à traverser cette crise, ces aides devront non seulement soutenir les producteurs forestiers, mais également les entrepreneurs et les transporteurs qui assument des obligations financières importantes liées à leurs équipements », a ajouté M. Boudreault.

La FPFQ continuera de collaborer avec le ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. Jean-François Simard, pour s'assurer que les politiques demeurent adaptées à la réalité sectorielle de la forêt privée. À ce titre, la protection des marchés des producteurs forestiers sera déterminante pour aider le secteur à passer cette période tumultueuse.

À propos de la FPFQ

La forêt privée québécoise appartient à 162 900 individus, familles et entreprises. Tour à tour, ce sont 31 100 producteurs de la forêt privée du Québec qui fournissent environ un cinquième de l'approvisionnement en bois rond de l'industrie forestière québécoise. Les activités sylvicoles effectuées en forêt privée et la transformation du bois qui y est récolté génèrent des revenus annuels de 4,7 G\$ et près de 24 300 emplois. Par l'action de ses 13 syndicats et offices affiliés, la FPFQ œuvre à la protection, à la mise en valeur et à une commercialisation ordonnée du bois issu des forêts privées.

-30-

Renseignements :

Charles-Philippe Tremblay-Bégin

Conseiller aux communications et relations publiques

Fédération des producteurs forestiers du Québec – foretprivee.ca

T. 450 679-0540, poste 8661 | cptremblaybegin@upa.qc.ca